

PROJET PEDAGOGIQUE

PERISCOLAIRE



SOMMAIRE

Introduction

<u>1) Un projet en lien avec Le Projet Educatif de Territoire</u>	4
1.1) Historique du PEDT.....	4
1.2) Les objectifs.....	5
1.3) Les effets attendus.....	7
<u>2) Les enfants, le cœur du projet</u>	8
<u>3) L'organisation générale des TAP</u>	9
3.1) Les horaires et le contenu des activités.....	9
3.3) Aspect sanitaire et sécurité.....	14
3.4) La communication avec les familles.....	14
3.5) Budget.....	17
<u>4) Les moyens humains et matériels mutualisés</u>	15
4.1) L'équipe pédagogique.....	15
4.2) La formation et l'accompagnement des intervenants.....	17
4.3) Les locaux et le matériel.....	18
<u>5) Les autres activités périscolaires</u>	20
5.1) Les temps périscolaire du matin et soir.....	20
5.2) Les temps péri du midi.....	21
5.3) L'étude surveillée.....	21
<u>6) Evaluation/Bilan</u>	22
<u>7) Des perspectives</u>	22

Conclusion

Introduction

Issu du Projet Educatif De Territoire, le projet pédagogique définit les orientations éducatives de l'accueil de loisirs périscolaire ainsi que sa mise en œuvre concrète, tant au niveau de l'organisation matérielle et pédagogique qu'au niveau des interventions des différents acteurs. Il est donc un texte de référence autour duquel l'équipe se réunit. Il établit un accord préalable que nous aurons toujours sous les yeux pour s'assurer que nous travaillons tous dans le même sens.

Il reste ouvert aux propositions de chacun, nous allons construire nos projets à partir de celui-ci.

Quel est son contenu ?

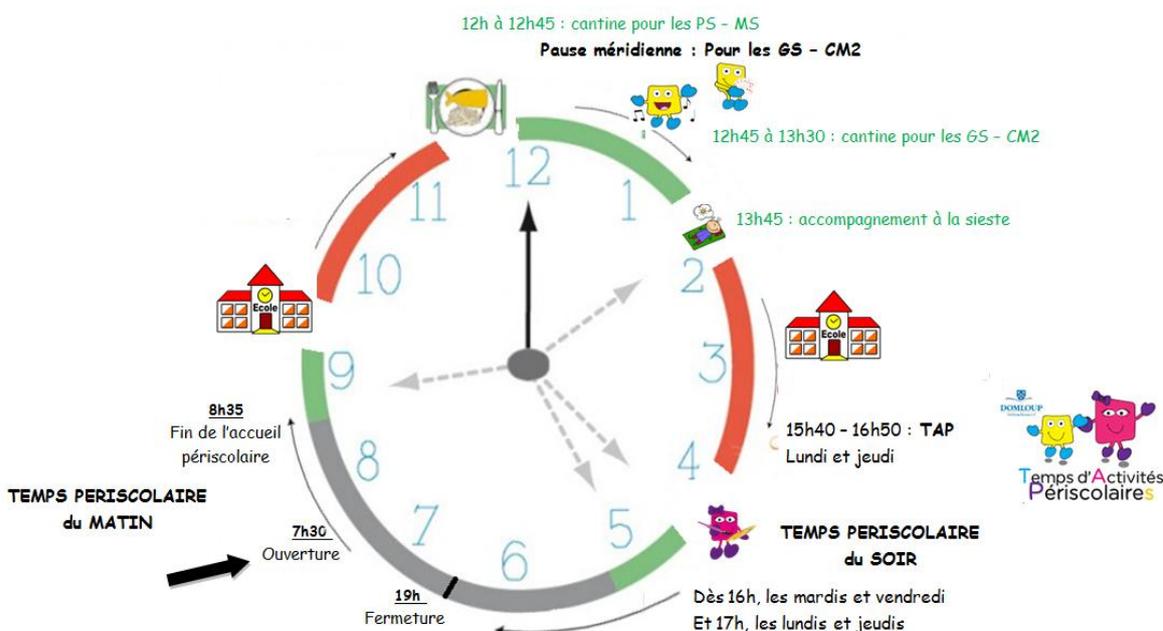
C'est un outil de cohésion interne. Elle permet de se mettre d'accord à tout moment sur les objectifs, les droits et les devoirs de chacun. Ce document dresse les moyens et l'organisation mise en place au sein du service. Il contribue à véhiculer les valeurs éducatives des temps périscolaires auprès de la communauté éducative : familles et enseignants.

Présentation et fonctionnement du service périscolaire

L'accueil de loisirs périscolaire de DOMLOUP est un service géré par la municipalité. Les missions principales sont les suivantes :

- ✓ Coordonner et mettre en place les différents accueils de loisirs (périscolaire matin, midi, soir et TAP)
- ✓ Donner les grandes orientations éducatives pour les projets à venir
- ✓ Embaucher les directeurs et animateurs

Une journée type périscolaire



1) Un projet en lien avec Le Projet Educatif de Territoire

Pour l'année 2018/2019, la municipalité déclare en accueil de loisirs les Temps d'Activités Périscolaires seulement pour l'école publique JEAN DE LA FONTAINE. Elle intègre aussi dans cet accueil de loisirs les temps de garderie et d'étude surveillée de l'école publique. La pause méridienne n'est pas déclarée.

1.1) Historique du PEDT

La réforme des rythmes scolaires, mise en place à la rentrée 2014, est l'occasion pour la commune de repenser les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et d'harmoniser ces différents temps de vie des enfants autour d'un seul et même projet de territoire.

A la rentrée 2018, l'école privée SAINTE JEANNE D'ARC met fin aux TAP et repasse à la semaine de 4 jours scolaires. Toutefois l'école publique JEAN DE LA FONTAINE maintient la semaine de 4 jours et demi avec les TAP. Sachant que les 2 écoles bénéficient de l'ouverture de l'ALSH du mercredi.

La municipalité de Domloup a choisi d'organiser ses activités périscolaires autour de cet outil éducatif pour répondre aux enjeux suivants :

- Prendre en compte tous les temps périscolaires et proposer un projet cohérent et global aux enfants de Domloup.
- Coordonner les acteurs éducatifs pour organiser les actions.
- Définir des objectifs éducatifs partagés par les acteurs éducatifs de la commune.

Les acteurs éducatifs sont réunis en un comité de pilotage constitué d'élus locaux, d'enseignants, de parents, d'animateurs et de membres d'associations du territoire. Ce comité se projette sur trois années pendant lesquelles il évalue régulièrement le projet : les actions concrètes, les moyens mis en place, les réajustements, les nouvelles orientations à prendre si besoin.

Il fait aussi appel à des partenaires institutionnels tels que la CAF, la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, la direction académique des services de l'éducation nationale.

Le souhait de la municipalité est de mettre du sens aux accueils périscolaires avec une réelle volonté de rassembler les acteurs autour d'un même projet pour les enfants domloupéens. La réforme des rythmes scolaires et le PEDT sont le point de départ d'une réflexion à long terme sur un Projet Educatif Local.

1.2) Les objectifs

Articulation du PEDT avec les projets des écoles

Objectif principal transversal à tous les objectifs : assurer une cohérence éducative dans toutes les actions du territoire communal en développant le travail de co-éducation entre les différents acteurs éducatifs.

Objectifs des projets d'école :

- apprendre à coopérer, améliorer l'estime de soi, s'impliquer dans la vie collective
- améliorer le vivre ensemble
- développer et enrichir la communication orale
- varier les productions artistiques

Articulation du PEDT avec les projets d'école.

- La continuité éducative et l'articulation entre les différents temps de l'enfant
- Le vivre ensemble autour des principes de la citoyenneté
- L'ouverture culturelle et artistique
- Le numérique dont il faut accompagner les usages



Le projet pédagogique doit permettre aux enfants :



➤ **d'avoir accès aux activités de loisirs,**

- Proposer à chacun un panel d'activités variées

➤ **de découvrir des activités éducatives, ludiques et variées,**

- Proposer des animations et des projets divers
- Diversifier les intervenants en fonction des compétences de chacun.

➤ **de pouvoir s'exprimer et d'être entendu.**

- Créer des espaces et des temps de discussions, d'échanges entre enfants et/ou avec les adultes,
- Mettre en place des outils d'évaluation, de recueil de la parole des enfants.

➤ **de s'amuser et de se reposer**

- avoir le temps de jouer avec les autres enfants, avec les adultes.
- disposer d'espaces pour « ne rien faire », seul ou avec les autres : dessiner, lire, écouter de la musique, discuter, construire, inventer...

➤ **d'avoir des temps d'apprentissages, de loisirs et de repos alternés**

- Concertation et échanges réguliers entre les différents acteurs (intervenants, enseignants et familles) pour évaluer l'alternance et la complémentarité des activités proposées,

➤ **d'être accompagné dans ses découvertes**

- avoir l'opportunité d'essayer, de se tromper et de recommencer,
- être aidé de l'adulte pour comprendre.

Pour cela, l'animateur :

- est force de propositions pour les activités et les projets à mettre en place,
- est disponible autant que faire se peut pour les enfants,
- est à l'écoute des remarques des enfants et les communique aux autres acteurs.
- est attentif à l'état des enfants (fatigue, énervement, conflits...)
- a un rôle éducatif auprès des enfants : il transmet ses savoirs, exploite les compétences et les savoirs des enfants.

1.3) Les effets attendus

➤ **Le respect des rythmes des enfants**

Elle passe par une répartition des temps d'apprentissage plus respectueuse des rythmes naturels des enfants et de leurs temps de repos.

- *L'équipe pédagogique sera attentive à adapter les animations qu'elle propose à l'attitude des enfants (fatigue, excitation, temps de digestion...). Les intervenants sont conscients que si les enfants ne sont pas réceptifs à l'activité proposée, ils devront modifier ou adapter le contenu.*

➤ **L'accessibilité de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques, sportives.**

Les Temps d'Activités Périscolaires sont gratuits pour les familles, ils sont pris en charge par la commune.

- *Lors du 1^{er} jour de chaque période des TAP, l'équipe éducative proposera à tous les enfants les nouvelles activités variées. Aucun enfant ne sera refusé.*

➤ **La découverte de nouvelles activités**

Les intervenants proposent des animations déjà connues des enfants, ainsi que de nouvelles activités dans l'objectif de faire découvrir de nouvelles pratiques aux enfants.

- *Mise en place d'un fonds de documentation*
- *La coordinatrice accompagne les intervenants pour se renouveler.*
- *Temps de réunions en équipe et de formation*
- *A l'interne : idées et conseils échangés entre les intervenants,*

➤ **Des activités qui plaisent, des centres d'intérêt qui se découvrent...**

L'équipe éducative sera attentive à la motivation des enfants et à l'intérêt qu'ils portent aux différentes activités proposées. L'objectif de la mise en place de ces temps d'animation est aussi de faire découvrir aux enfants de nouveaux loisirs par des initiations (sportives, culturelles...)

- *Réunions d'équipe.*
- *Etablir du lien avec le tissu associatif pour rediriger les enfants vers des entraînements.*

➤ **L'implication des enfants dans le projet**

Pour s'épanouir pleinement, les enfants doivent s'approprier leurs temps de vie, s'imprégner du projet et le faire vivre. Ils peuvent être force de propositions pour les temps d'animation, dans l'organisation de la vie de l'école et des temps périscolaires. Leurs idées sont prises en compte par les adultes.

- *Créations d'espaces de discussions et d'échanges avec les intervenants.*

➤ **L'implication des familles dans le projet**

Pour faire évoluer le projet, les acteurs doivent pouvoir se l'approprier. C'est pourquoi, tout au long de l'année, l'équipe éducative aura besoin d'avoir les retours des enfants mais aussi des familles. Elle sera à l'écoute des remarques constructives et les prendra en compte, dans la mesure du possible, pour faire évoluer les actions du projet.

- *Organisation de temps d'échange.*

2) Les enfants, le cœur du projet

Les activités périscolaires concernent les enfants de 2 à 11 ans, de la toute petite section au CM2. Après discussion avec les enseignants et les familles, la municipalité a poursuivi une mise en place des TAP seulement pour les élèves de l'école publique.

Effectifs de l'école publique Jean de La Fontaine				
			22-22 CP	
Maternelles	25 TPS/PS	Elémentaires	29 CE1	28 CE2/CM1
	23 PS/MS		28 CE2	28 CM1/CM2
	25-26-27 MS/GS		28 CE1-CE2	30 CM2
TOTAL	124		215	
	336 élèves			

Dont 280 élèves inscrits en TAP.



3) L'organisation générale des TAP

Les Temps d'Activités Périscolaires sont proposés et pris en charge par la commune. Ce sont des **activités gratuites** pour les familles. Elles ont lieu pendant 1heure10 les lundis et jeudis.

3.1) Les horaires et le contenu des activités

A l'école publique Jean de la Fontaine :

	Garderie	Accueil - Classe	Pause méridienne	Accueil - Classe	TAP	Temps de sortie	Garderie
Lundi	7h30 - 8h35	8h35-12h	12h-13h35	13h35 - 15h40	15h40 - 16h50	15h40 – 16h	16h – 19h
Mardi	7h30 - 8h35	8h35-12h	12h-13h35	13h35 - 15h40		15h40 – 16h	16h – 19h
Mercredi	7h30 - 8h35	8h35-11h45	12h15-13h35	ALSH (11h45 - 18h30)			
Jeudi	7h30 - 8h35	8h35-12h	12h-13h35	13h35 - 15h40	15h40 - 16h50	15h40 – 16h	16h – 19h
Vendredi	7h30 - 8h35	8h35-12h	12h-13h35	13h35 - 15h40		15h40 – 16h	16h – 19h

Les intervenants proposent des animations en fonction de leurs compétences et de leurs envies. Ils renouvellent leurs projets entre chaque période de vacances scolaires ou à chaque trimestre.

L'inscription et la participation aux TAP

Tous les élèves peuvent participer aux TAP. En juin 2018, les familles ont reçu un dossier d'inscription aux différents services périscolaires. Ce dossier comprend :

- un livret avec tous les renseignements sur les services municipaux,
- une fiche de renseignements unique pour tous les services municipaux (restaurant scolaire, TAP, garderie et ALSH),
- une fiche d'inscription aux TAP, à l'étude surveillée, à la garderie et au restaurant municipal pour l'école publique ainsi qu'une carte de l'élève avec les autorisations de sortie et une fiche d'inscription aux TAP et restaurant municipal pour l'école privée.

Un enfant n'est pas obligé de participer aux TAP toute l'année : les familles peuvent à tout moment et tout au long de l'année informer le service périscolaire de la désinscription de l'enfant aux TAP.

Le choix des activités

Pour l'année 2018/2019, les enfants pourront choisir leurs projets et ainsi constituer eux-mêmes les groupes à partir des animations qu'ils ont découvertes durant la première année. Ils connaissent les intervenants et certains projets proposés. Ce choix se fait à chaque rentrée lors du « forum des activités ». Les enfants se retrouvent dans la cour des écoles ou dans des grandes salles par tranches d'âge, avec les intervenants. Ceux-ci expliquent aux enfants les activités qu'ils peuvent choisir, et après discussion entre eux, ils s'inscrivent.

Des projets d'animation en lien avec l'école

Les activités sont sportives, culturelles et de loisirs. Elles se veulent aussi éducatives et ludiques. Certaines sont complémentaires ou en lien avec les projets d'école.

Plutôt qu'une accumulation d'activités, l'équipe éducative privilégie :

- l'aménagement des espaces avec des ateliers à disposition,
- des propositions d'activités courtes,
- avec des repères visuels et affectifs (les activités se déroulent dans les mêmes espaces, avec du personnel identifiés).

Des temps libres

Des espaces détente qui favorisent l'autonomie et permettent des prises d'initiatives de la part des enfants, avec des « coins » variés (lecture, dessin, modelage, jeux..) sont aménagés et disponibles. Le rôle des intervenants est de jouer à ces jeux libres, proposer une activité à la carte et/ou d'être à la disposition des enfants pour des discussions (formelles ou informelles) ainsi qu'à l'écoute de leurs propositions.



Focus sur les maternelles

Comme l'a indiqué le ministère de l'Éducation Nationale, une attention toute particulière sera apportée au public maternel, autour de ces quatre points :

- Respecter une alternance équilibrée entre les temps d'activité et les temps calmes et de repos des enfants.
- Aider les enfants à se repérer dans les lieux de l'école et à identifier les adultes de l'école,
- Organiser avec un soin particulier la transition entre le scolaire et le périscolaire,
- Adapter les activités aux besoins des jeunes enfants,

➤ **Pour les élèves de TPS, PS et MS**

Prise en charge les lundis et jeudis à 15h30 : fin de la sieste et retour en classe. Les ATSEM accompagnent les enfants de leur classe à la Maison des Petites Mains où les attendent les animateurs qui encadrent les activités.

Les activités

Les espaces de jeux : les jeux de construction, jeux de mimétisme (poupées...), jeux de société.

Rôle de l'intervenant : régule si nécessaire, joue et discute avec les enfants, explique les règles de jeu...

Les temps d'ateliers :

- Activités manuelles : activités manuelles, découpage/Collage, peinture...
- Histoires & musique : danse, comptines et jeux de doigts, lecture, création d'histoires, contes et légendes, éveil musical...
- Jeux : collectifs, extérieurs, de motricité (parcours), de société...
- Sport : jeux d'opposition, parcours sportifs, relaxation...
- Arts plastiques : peinture – dessin – modelage...
- Cuisine

Les espaces autonomes

Les intervenants mettent à disposition d'un petit groupe d'enfants du matériel spécifique pour une pratique et les accompagne. Comme la peinture – dessin – jeux de construction – découpage/collage – jeux de société – modelage...

C'est un temps pour découvrir, essayer, se tromper, réessayer...

Rôle des intervenants : accompagner les enfants dans cette démarche. Ils peuvent aussi proposer de refaire des choses qui ont été faites en classe (comptines, chansons...)

➤ **Pour les élèves de GS à CM2**

A partir de la GS, on tient compte de la répartition des élèves par cycle :

- GS avec CP
- CE 1 avec CE2
- CM1 avec CM2



Le déroulement

Le temps d'activité comprend :

- Le rassemblement des enfants et des intervenants,
- Le pointage,
- Le déplacement vers le lieu d'activité,
- La préparation matérielle,
- l'activité,
- le rangement avec les enfants,
- Le déplacement-retour vers les locaux scolaires,
- La prise en main des enfants par les familles ou par le personnel de la garderie.

Les points de regroupements

- Les enfants de maternelle sont pris en charge par les ATSEM et accompagnés par elles dans les différents lieux d'activités. Une liste des enfants est effectuée chaque matin par les enseignants ou ATSEM.
- Les enfants de la grande section au CM2 ont rendez-vous avec leurs intervenants respectifs dans la cour de l'école. Des repères visuels sont prévus afin de permettre à chaque enfant de retrouver son groupe.

Les cartables et les vêtements

- Les maternelles de l'école publique prennent avec eux leurs vêtements et sacs jusqu'à la Maison des petites Mains et les rangent dans le vestiaire. Les ATSEM qui les accompagnent veillent à ce que ces affaires soient bien rangées et donc facilement retrouvables. Les personnes qui encadrent les groupes de petits ont la liste des enfants inscrits en TAP et ceux qui restent à la garderie afin de répartir les affaires des enfants.
- Les élémentaires ont avec eux leurs affaires et les déposent sous les préaux, à leurs points de regroupements respectifs.

➤ En lien avec les APC (activités pédagogiques complémentaires)

Elles sont organisées et assurées par les enseignants pour apporter une aide aux élèves en difficulté, pour les accompagner dans leur travail personnel et pour leur proposer des activités et sorties prévues dans les projets d'école.



Les enseignants sont responsables des élèves pris en charge dans le cadre des APC. Les enfants qui sont en APC ne peuvent intégrer un TAP à la fin de l'APC. Les enseignants les gardent sous leur responsabilité. C'est pourquoi, ils doivent nous transmettre une liste de ces enfants afin de connaître leurs absences aux TAP.

A la fin de l'activité à 16h50

· Pour les maternelles : ceux qui partent dans leurs familles sont récupérés dans les locaux de la maison des Petites Mains. Les intervenants accompagnent les enfants dans la salle de garderie (situées dans les locaux de l'école maternelle).

- Pour les élémentaires (GS-CM2): les intervenants raccompagnent les enfants dans la cour de l'école, aux points de regroupements où les attendent les familles. Les enfants qui rentrent seuls le signalent à leur intervenant avant de quitter l'enceinte de l'école.

En cas de retard de la famille

Après les TAP, à 16h50 ou à 16h, l'enfant est amené à la garderie. Ce service est facturé. Les enfants qui n'ont pas l'autorisation écrite de leurs familles ne peuvent pas sortir de l'enceinte de l'école seule ou accompagnés d'une personne non autorisée.

La responsabilité

L'équipe enseignante est responsable de l'ensemble des élèves :



· les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 8h35 à 12h et de 13h35 à 15h40,

· le mercredi
de 8h35 à 11h45

L'équipe municipale (garderie, TAP, ALSH et restaurant municipal) est responsable des élèves inscrits :



· les lundis, mardis, jeudis et vendredis
de 7h30 à 8h35, de 12h à 13h35 et de 15h40 à 19h.

· les mercredis
de 7h30 à 8h35 et de 11h45 à 18h30 (ALSH)

Les enseignants des classes élémentaires s'engagent à accompagner leurs élèves, à l'heure de fin de classe, jusqu'au portail de l'école pour ceux qui ne sont pas inscrits aux TAP et à refermer les portes de l'école.

Un enfant non-inscrit aux TAP n'est pas sous la responsabilité de la commune, ni de l'école. Il est donc sous la responsabilité de sa famille.

3.2) Aspect sanitaire et sécurité

➤ **Les fiches sanitaires**

Pour que leurs enfants puissent participer aux TAP et aux activités périscolaires, il est demandé aux familles de fournir au service une fiche de renseignements et une fiche sanitaire complétées.

➤ **Les déplacements**

Les intervenants et les enfants se rendent ensemble sur les lieux d'activités. Les règles de sécurité sont expliquées aux intervenants et aux enfants. Les intervenants qui sortent des locaux scolaires portent un gilet jaune et responsabilisent les enfants en leur indiquant où il faut s'arrêter, attendre le reste du groupe... Les groupes dont les activités se déroulent en dehors des locaux scolaires se regroupent : les déplacements se font donc avec plusieurs intervenants.

➤ **Les trousse de premiers soins**

Des trousse de secours sont disponibles au sein de chaque équipement utilisé. Pour les intervenants dont les activités sont en dehors des locaux scolaires et de la Maison des Petites Mains, ils se muniront des trousse de premiers secours. Elles sont régulièrement inventoriées et complétées si nécessaire.



3.3) La communication avec les familles

En amont de la rentrée :

- Tous les élèves scolarisés à Domloup ont reçu par le biais des écoles des livrets « Services périscolaires » contenant toutes les informations nécessaires sur les services proposés par la municipalité (restaurant municipal, garderie, TAP, ALSH).

En amont et durant toute l'année scolaire :

- Le bulletin municipal : chaque mois, des informations y sont régulièrement communiquées aux habitants, sur le déroulement des activités, annoncer ce qui va se dérouler...
- Le site internet de la commune : régulièrement mis à jour, les familles trouvent des informations sur les activités, sur l'organisation et sur ce qui s'est passé (photos, articles...).

Pour la bonne organisation des temps périscolaires, il est demandé aux familles de communiquer au maximum les informations concernant leurs enfants au personnel des temps d'accueil périscolaires :

- en cas d'absence de l'enfant,
- en cas de traitement médicamenteux ou de problèmes de santé particuliers,
- en cas de retard de la famille le soir...

La directrice des TAP est aussi animatrice du temps périscolaire du soir, ce qui permet de faire le lien entre les différents moments de la journée de l'enfant.

3.4) Budget

Un budget des activités périscolaire est alloué annuellement. Pour l'année 2018, il est de 6030€ pour le fonctionnement et de 827€ pour l'investissement. Concernant la masse salariale, celle-ci est de € pour l'ensemble du personnel encadrant les différents temps du périscolaire.

4) Les moyens humains et matériels mutualisés

4.1) L'équipe pédagogique

La commune met à disposition des intervenants aux compétences et savoir-faire différents et complémentaires. L'équipe est constituée de 30 personnes :

- 16 agents communaux permanents (1 directrice, 7 animateurs, 2 éducateurs, 3 ATSEM, 1 agent des espaces verts, 1 cuisinier restaurant scolaire, 1 agent médiathèque)
- 5 contractuels (animateurs - sans qualification - 1 stagiaire BPJEPS)
- 1 prestataire (Aïkiryu)

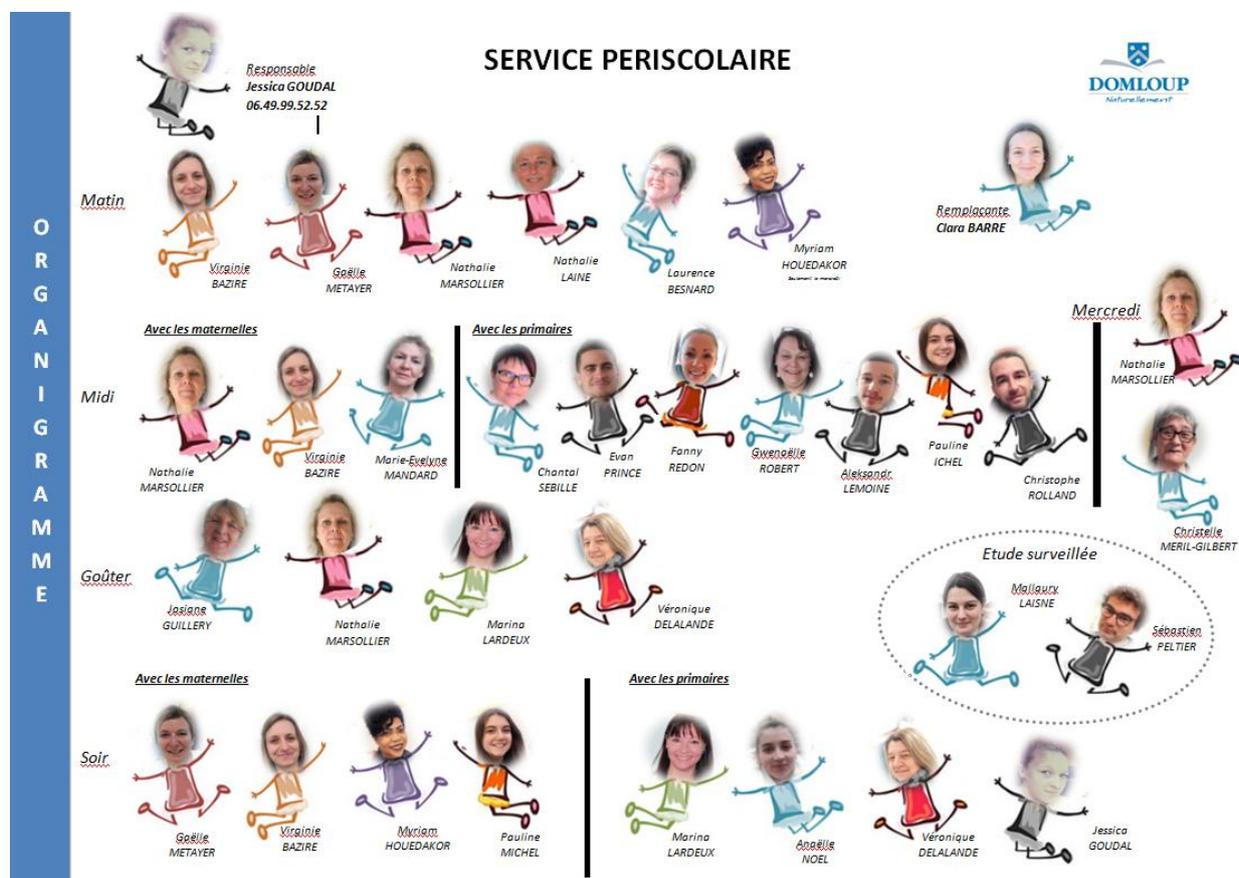
	Nom	Fonction au sein de la collectivité	Qualification
Service Enfance			
1	William BARDOUX / Jessica GOUDAL	Directrice des services périscolaires	BPJEPS Loisirs tous publics
2	Sébastien PELTIER 	Directeur du Service Jeunesse	BEATEP
3	Fanny REDON* 	Directrice ALSH	BPJEPS APT
4	Gwénaëlle ROBERT* 	Animatrice Service enfance/jeunesse	BPJEPS LTP
5	Gaëlle LEMETAYER	Animatrice Service enfance	BAFA – BAFD stagiaire
6	Véronique DELALANDE		BAFA
7	Virginie BAZIRE		CAP Petite Enfance
8	Anaëlle NOEL		
9	Myriam HOUEDAKOR		CAP Petite Enfance
10	Pauline MICHEL		
11	Mallaury LAISNE		
12	Camille TRAVERS 		BAFA
13	Sophie PINSON* 		
Service Sports			
15	Christophe ROLLAND	Educateur sportif	BE Foot et BEESAPT
16	Evan PRINCE	Educateur Sportif	BPJEPS
17	Aleksandr LEMOINE	Animateur sportif	BPJEPS APT (stagiaire)
Agents de médiathèque			
18	Manuëla LEPRINCE* 	Responsable culturelle	DESS Médiation et ingénierie culturelle
19	Nicolas GEORGEAULT* 	Agent de médiathèque	BAFA
ATSEM			
20	Laurence BERNARD	ATSEM	
21	Nathalie LAINE		
22	Marina LARDEUX		CAP Petite Enfance
23	Marie-Evelyne MANDARD		
24	Evelyne LAHAYE	ATSEM et Agent de la médiathèque	Concours d'ATSEM
Service restauration et entretien			
25	Hervé LEPETIT* 	Aide-Cuisinier	
26	Nathalie MARSOLLIER	Agent garderie, restauration et entretien	CAP Petite Enfance
27	Josiane GUILLERY	Agent d'entretien	
Services Techniques			
28	Jean-Jacques GARDAN* 	Responsable Espaces Verts	Adjoint technique / Bac et BTS Agricole
Intervenants extérieurs : Associations domloupéennes « Aikiru »			
29	Mr HEMERYCK Sylvain* 	Intervenant	
Bénévoles			
30	Mme BOUET	Parent d'élève pour l'étude du jeudi soir	

Elle peut évoluer tout au long de l'année en fonction de l'évolution des effectifs. Tous les intervenants n'interviennent pas en même temps. Ils sont répartis sur les 2 jours.

***seulement présents en TAP**

Pour les temps périscolaires (matin, midi et soir), elle est constituée principalement du même personnel qui intervient sur les TAP (animatrices et ATSEM).

Leur mission principale est de garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant et donner du plaisir aux enfants



Cette équipe pédagogique ci-dessus sera force de proposition et donnera au groupe les moyens d'atteindre ces objectifs. L'ensemble des animations est réalisé par l'équipe. Ces animations peuvent néanmoins être modifiés ou adaptés en fonctions des conditions météorologiques voire des opportunités se présentant pendant la période d'ouverture.

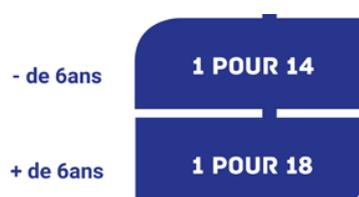
L'équipe mettra en place un système de rotations concernant la répartition des missions : projet d'activité, rangement divers, pointage, jeux intérieurs et extérieurs, etc.

➤ Taux d'encadrement

Les taux d'encadrement des accueils sont fixés à 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de six ans et 1 animateur pour 18 mineurs âgés de six ans ou plus.

Les enfants sont répartis par groupes de niveau de classe :

- TPS/PS/MS et GS/CP : 1 intervenant pour 14 enfants
- CE1/CE2 et CM1/CM2 : 1 intervenant pour 18 enfants



4.2) La formation et l'accompagnement des intervenants

Les intervenants associatifs

La directrice accompagne ces intervenants dans leur réflexion sur les projets d'animation, dans la préparation et dans leur mise en place. Une attention particulière est portée sur la sécurité des enfants (consignes transmises pour les déplacements...) et sur l'animation de groupe (s'exprimer et être entendu par un groupe d'enfants, mettre en place les règles de vie...). La référente est sur place pendant les temps d'animation et s'assure que les règles de sécurité sont appliquées et que les intervenants animent leurs activités de façon sereine.

➤ **La préparation**

Les temps de réunion

9 heures de réunions d'équipe sont prévues pendant l'année 2018/2019 :

- Septembre 2018 : première évaluation du projet et pistes d'amélioration à trouver, réajustement des emplois du temps si nécessaire.
- Décembre 2018 : point d'évaluation et préparation des périodes suivantes.
- Mars 2019 : point d'évaluation et préparation de la période suivante.
- Juin 2019 : évaluation et bilan de l'année écoulée. Temps d'échange auprès des familles pour une restitution des animations proposées.

Les temps informels

Des cahiers de suivi sont disponibles à différents endroits afin de se transmettre les informations. Les intervenants ont chacun une pochette de route avec diverses infos (consignes de sécurité, groupe d'enfants, fiches de pointage...)

Les temps de préparation

- Les animateurs et agents de la médiathèque préparent leurs animations et projets sur leur temps de travail habituel.
- Les ATSEM, l'agent des services techniques et les membres des associations préparent leurs animations.

➤ **Les prestataires**

La municipalité a de nouveau souhaité faire appel aux associations du territoire dans le projet afin de répondre aux taux d'encadrement et d'élargir le champ des propositions aux enfants.

La communication entre les intervenants

Le nombre d'intervenants pendant un même temps d'activité est assez important. Il ne leur est pas possible de se rencontrer régulièrement ou d'échanger sur les pratiques et sur le déroulement des animations. Afin d'avoir des retours et savoir ce qu'il se passe sur le terrain, un cahier de liaison est disponible aux Petites Mains. Les intervenants peuvent y laisser leurs commentaires sur ce qui va, ce qui est à améliorer, des suggestions, des besoins aussi sur leur fiche de liaison dans leur pochette directement.

Les intervenants ont la possibilité de faire leurs remarques à la directrice par téléphone ou par mail.

4.3) Les locaux et le matériel

La commune dispose de nombreux équipements municipaux mis à disposition en priorité pour les temps périscolaires. Ces équipements se situent à proximité des écoles, ce qui ne nécessite pas de longs déplacements à pied et aucun déplacements en car.

Les équipements

- Scolaires : les cours d'école, la salle de motricité,
- de loisirs : ALSH (la maison des petites mains, aménagé pour le public maternel), locaux du service jeunesse (Ty D'Jeun's), cyberspace et bibliothèque, 2 salles polyvalentes (salle du Clos Saint Jean et salle des fêtes, dojo (Salle Léo Lagrange), salle d'échecs, salle d'expression corporelle (Salle Marcel Marceau), ancien presbytère (Ecole de musique), anciennes classes mobiles*.
- Sportifs : salle de sports, court de tennis extérieur, terrain de basket, terrains de football, terrain synthétique, aire de jeux multisports, vallée du Rimon (espace naturel avec un étang).



L'accueil sur deux sites

Les activités se déroulent prioritairement dans les locaux de l'école, afin de limiter les déplacements des enfants.

- Les maternelles* : les locaux de la Maison de Petites Mains, la salle de motricité, la cour d'école, la BCD, les salles de classe habituelles si besoin.
- Les élémentaires : salle de motricité*, la salle informatique, la cour d'école, le Ty D'Jeun's, le cyberspace, la bibliothèque, la salle de sport, le dojo, les anciennes classes mobiles et la salle des fêtes.

**ces locaux sont utilisés dans le cadre des temps périscolaires matin, midi et soir*

L'aménagement des espaces

- Les salles de motricité : mise en place des activités avec les enfants (lorsqu'elle n'est pas déjà installée pour les temps scolaires).
- La BCD : utilisée pour les activités autour de la lecture et du chant (pas de réaménagement nécessaire.)
- Les salles de sport : la mise en place et le rangement des structures sportives se fait avec les enfants et fait partie du temps d'activité.
- Les équipements de loisirs (Maison des petites Mains, Ty d'jeun's, bibliothèque...) sont déjà aménagés pour l'accueil des publics.
- Les salles de classe : pas de déplacements du mobilier. Des malles de matériel sont mises à disposition des intervenants pour ne pas utiliser le matériel des enseignants.

➤ **Le matériel pédagogique**

- Les intervenants font parvenir à la directrice leur liste de matériel au plus tôt pour chaque période.
- Mise en commun des jeux, jouets et petit matériel fongible (papiers, feutres, ciseaux...) pour les services périscolaires et ALSH.
- Les intervenants pourront regarder le stock puis demander du matériel fongible, (crayons, papiers, feutres, ciseaux...), jeux de société...

Un inventaire précis du matériel sera établi en début, milieu et fin d'année ceci afin de permettre d'assurer son remplacement et de pouvoir envisager les évolutions nécessaires en termes d'investissements.

Du matériel consommable sera disponible en début de vacances et sera renouvelé pendant la période de fonctionnement si nécessaire.



➤ **La vie en collectivité**

Les règles de vie

Afin de maintenir les repères des élèves, ce sont les règles habituelles qui s'appliquent dans les locaux utilisés (écoles, Maison des Petites Mains, Ty d'jeun's, salles municipales...). Le respect entre les personnes et avec le matériel et le mobilier est une notion importante sur laquelle les intervenants insistent régulièrement. En effet, le partage des locaux et du matériel implique que chacun s'engage à ranger les choses à leur place, à remettre le mobilier déplacé tel qu'il était au début de l'activité, à signaler les dégradations éventuelles.

5) Les autres activités périscolaires

Responsabilités de l'accueil :

L'ALSH est responsable de l'enfant à partir du moment où les modalités d'inscription sont effectuées. Nous nous engageons sur la sécurité de l'enfant pendant les heures d'ouverture de centre

- Cependant les personnes autorisées peuvent venir chercher l'enfant plus tôt, mais il n'y aura pas de réduction.
- Un mot des parents daté et signé est indispensable pour toute nouvelle information sur le dossier famille dont si l'enfant inscrit sort du centre avec toute autre personne non déclarée sur la fiche enfant.
- La responsabilité s'arrête au moment où les parents sont arrivés au centre.
- Les familles s'engagent à ce que l'enfant ne possède pas d'objets de la maison ni de vêtements de valeurs durant sa présence au centre.

5.1) Les temps périscolaire du matin et soir

Pour le matin, les enfants sont répartis dans les différentes salles de la Maison des Petites Mains selon les âges. Si besoin, en termes d'effectifs, les salles modulaires sont à disposition.

Pour le soir, il est en différent puisque les enfants sont plus nombreux. L'organisation est la suivante après le goûter pris au restaurant municipal :

Pour les maternelles

Ils restent sur la Maison des Petites Mains avec :

- les TPS-PS dans leur salle
- les MS-GS dans la grande salle principale

Pour les élémentaires

- les CP à CM2 sont répartis soit dans :



- la cour
- les salles modulaires (en fonction de la météo) avec des jeux plus adaptés au plus grand
- en classe pour l'étude surveillée (hors le vendredi)

Le temps de sortie de 15h40 à 16h est une prise en charge gratuite pour les familles. De 16h à 19h, c'est un service de garderie payant à la demi-heure.

5.2) Les temps péri du midi

Le service périscolaire propose un aménagement du temps de la pause méridienne. Ce temps du midi doit être un temps où l'enfant ne doit pas être obligé de rester dans la cour. Il a la possibilité de se mettre en activité libre, de choisir des activités calmes avec plusieurs camarades. Pour cela, l'équipe d'animation propose des espaces aménagés où les enfants peuvent se retrouver selon leurs envies.

Pour les TPS à MS

Ils sont directement emmenés à la cantine par une ATSEM pour prendre leur repas en 1er service.

Puis chaque tranche d'âge a la possibilité de choisir selon leur envies :

Les GS-CP

- rester sur la cour aux jeux libres
- le lundi et le vendredi à la bibliothèque pour un temps autour de la lecture
- le mardi et jeudi à la salle de motricité pour un temps de jeux collectifs en intérieur



Les CE1-CE2

- rester sur la cour aux jeux libres (foot, tennis de table, corde à sauter, élastique, échasses,...
- le jeudi et vendredi à la Maison des Petites Mains pour un temps libres autour du jeu
- le lundi et mardi, possibilité d'aller aux salles modulaires pour un temps de jeux en intérieur



Les CM1-CM2

- le lundi et le mardi à la Maison des Petites Mains pour un temps libres autour du jeu
- le jeudi et le vendredi, possibilité d'aller aux salles modulaires pour un temps de jeux en intérieur



5.3) L'étude surveillée

Le service est proposé les lundis et jeudis de 17h15 à 17h45 et le mardi de 16h30 à 17h

Les enfants sont encadrés par le responsable du Ty d'jeun's (intervenant TAP), par une animatrice et une bénévole (parents d'élèves), à tour de rôle.

L'étude surveillée est proposée sur inscription aux élèves du CP au CM2. L'objectif est de leur permettre de faire leurs devoirs et d'apprendre leurs leçons de façon autonome, dans un cadre calme et silencieux. Il ne s'agit pas de cours particulier, ni de soutien scolaire ou d'aide personnalisée. Il revient aux parents de s'assurer que les devoirs sont faits, les leçons apprises et comprises. C'est un service inclus dans le temps de garderie. Lorsqu'ils ont terminé leurs leçons, les enfants ne sont pas autorisés à quitter la salle : ils prennent un livre, dessinent...

6) Evaluation/Bilan

Evaluation du projet Educatif

Critères et indicateurs retenus répondant aux objectifs visés

➤ Indicateurs quantitatifs :

- Pourcentage de participation
- Hausse ou baisse des effectifs sur une période de vacances à vacances, sur un trimestre, sur une année
- Horaires les plus fréquentés...

➤ Indicateurs qualitatifs :

- Les horaires sont-ils adaptés aux rythmes de l'enfant ? (Récouter les avis des enfants, des familles, des enseignants, des intervenants)
- Les animations proposées répondent-elles au respect du rythme des enfants ? Les enfants y trouvent-ils de l'intérêt ? Quelles sont les activités les plus plébiscitées et pourquoi ? Quelles sont les activités à faire évoluer, à ne pas reconduire...
- Quelle implication des acteurs éducatifs (familles, élus, enseignants, animateurs, associations...)
- Communication entre les partenaires sur le terrain (partage du projet)

- Prévoir un échéancier pour les temps de réunion et de réflexion tout au long de l'année avec les différents partenaires (familles, enseignants, intervenants, élus, associations...)
- Préparer des outils d'évaluation à destination de chacun (familles, enseignants, intervenants, élus, associations...)

Evaluation du projet pédagogique

Le projet pédagogique est évalué tout au long de l'année avec les intervenants afin de le faire évoluer.

Nous comptons faire passer des grilles d'évaluation aux parents. Nous ferons des bilans avec les enfants à la fin des périodes ainsi qu'avec l'équipe et les élus.

Nous serons à l'écoute des retours des familles et des animateurs, avec qui une démarche d'amélioration des activités sera entreprise au quotidien.

7) Des perspectives

Une réflexion est entamée pour donner une plus value éducative aux temps périscolaires en commençant aussi une labellisation Plan Mercredi avec une charte de qualité.

Conclusion

Ce présent projet pédagogique en un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les parents et les enfants. Il permet de donner du sens aux activités proposées. Ce document, reste cependant très général, car il s'inscrit sur du long terme et peut évoluer en fonction du public mais aussi des personnes qui le font vivre.

Nous chercherons à donner du plaisir aux enfants, en ayant un esprit éducatif et créatif.

